



# BULLETIN D'AFFILIATION

COORDONNEES (EN MAJUSCULES S.V.P.)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_ Etat civil \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Code Postal: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_  
N° registre national: \_\_\_\_\_ Sexe: Homme - femme (1) Langue: FR - NL (1)  
N° compte en banque : \_\_\_\_\_ N° de tél (privé ou GSM) : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Employeur: \_\_\_\_\_

N° commission paritaire ou secteur d'activité de l'entreprise: \_\_\_\_\_

Employé - Cadre - Représentant (1) Temps plein - Temps partiel/MI-temps (1)

Chômage complet - Etudiant - Prépensionnés - Autres: \_\_\_\_\_

	Cotisation
Employé temps plein	12,5 €
Employé temps partiel	8,8 €
Chômeur indemnisé	8,8 €
Etudiant	2,8 €
Prépendant	9,8 €

A inscrire à partir du : \_\_\_\_\_

Transféré(e) de (2) \_\_\_\_\_ Affilié(e) depuis: \_\_\_\_\_

Mode de paiement : Domiciliation à la banque (remplir et signer le document) - virement bancaire - R. A. (1)

Pour accord, le \_\_\_\_\_ Signature de l'affilié(e) : \_\_\_\_\_

Les données déclarées au SETCA Centre sont protégées conformément à la loi du 6/12/1992 sur la protection de la vie privée. Cette loi vous confère le droit de prendre connaissance des données à votre égard et des les corriger le cas échéant.

(1) : biffer la mention inutile (2) : joindre l'attestation

A NOUS RENDRE ↓

Principaux avantages de l'adhésion au SETCA :

1. Défense des intérêts des travailleurs dans les commissions paritaires et autres organismes officiels et auprès des employeurs.
2. Intervention syndicale dans toutes les questions sociales.
3. Consultations gratuites de nos conseillers juridiques en matière de droit du travail et de la sécurité sociale.
4. Défense devant le tribunal du travail à condition d'avoir 6 mois d'affiliation lors de la naissance du litige.
5. Paiement des allocations de chômage par le service chômage de la FGTB.
6. Indemnité statutaire en cas de grève.
7. Paiement de primes de solidarité (montants en Euros)

	Après 1 an d'affiliation	Après 2 ans d'affiliation	Après 3 ans d'affiliation	Après 4 ans d'affiliation	Après 5 ans d'affiliation	Après 6 ans d'affiliation	Après 7 ans d'affiliation	Après 10 ans d'affiliation	Après 20 ans d'affiliation
Prime de naissance	25 €	25 €	30 €	60 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €
Prime de mariage	13 €	17 €	20 €	24 €	40 €	45 €	55 €	55 €	80 €
Retraite								50 €	75 €
Indemnité en cas de décès					25 €	25 €	25 €	60 €	75 €

Attention : A partir du deuxième enfant : 25 € Mariage ou cohabitation (prouvée d'au moins 1 an)

Nous rappelons que vous êtes tenus de nous communiquer tout changement d'adresse, d'employeur (ou chômage), de statut (mi-temps, prépension, pension), de syndicat, faute de quoi nous déclinons toute responsabilité en cas de préjudices et, aucun remboursement ne sera effectué.